

ler de patrie à ceux qui savent lui donner leur vie.

Ah ! vous les calomniez cruellement, ces excellents instituteurs laïques lorsqu'ils se dressent à vos yeux, et que vous prétendez empêcher de parler de choses saintes à leurs élèves. Cent fois par jour, ils apprendront à vos enfants mêmes que l'auteur de toutes ces merveilles s'appelle Dieu et qu'il récompense au punit. Ils leur diront aussi que sans lui cette science dont vous êtes un maître distingué n'est rien, et que c'est à l'intelligence qu'il vous a donnée que vous devez ces découvertes qui honorent votre nom et votre pays.

Je les ai pratiqués plus longtemps que vous, ces maîtres dévoués que vous injuriez à gratinment, et je vous affirme qu'ils ne vous suivront pas dans cette voie déplorable.

Par qui d'ailleurs, remplacerez-vous les 34,955 religieux des deux sexes ? Vous avez vous-même votre embarras lorsque vous dites : « Il est clair que le personnel enseignant laïque ne sera pas avant quelques années en nombre suffisant. » Vous ajoutez qu'il faudra aller au plus pressé.

Ceci nous consoliderait quelque peu, si nous ne savions que, le jour même de la promulgation de votre loi, ces 34,955 congréganistes quitteront les écoles et les salles où il ne sera plus permis d'enseigner la religion. Il en sera sans doute de même des maîtres protestants et israélites. Le même jour verra près de 16,000 établissements scolaires fermer leurs portes à plus de 1,500,000 enfants !

L'esprit se refuse à croire que la passion politique puisse se résoudre à une semblable catastrophe !

Et enfin, à part leur foi religieuse, qu'ont-ils donc fait, ces congréganistes, sont-ils moins instruits, moins dévoués ? Non, à coup sûr. Je n'ai pas cependant jusqu'à répéter ce qu'écrivait, en 1853, M. Cousin : « A quelques exceptions près, nos meilleures écoles pour les pauvres sont celles des Frères de la doctrine chrétienne ». Non ; je me bornerai à dire que laïque et congréganistes ne se cèdent en rien pour le dévouement, et que de cette lutte fraternelle est sorti cet immense progrès que tout le monde se plaît à constater. M. P. Bert peut acquiescer à l'enquête de 1864, ce qu'il ne paraît pas avoir fait.

Il verra même, dans le résumé général de la statistique, rédigé par mon vénéral maître, M. Duruy, que la proportion des écoles publiques de garçons jugées bonnes par l'inspection est la même pour les laïques et les congréganistes ; quant à celles de filles, elle est de 32, 5 p. 0/0 chez les laïques et de 35, 8 p. 0/0 chez les congréganistes.

Autre chose devrait toucher M. P. Bert ; entre les frères, la fréquentation annuelle est plus longue de 13, 4 p. 0/0.

Bien d'autres chiffres, nous ne pouvons cependant toutes les lui signaler ici. Une dernière remarque a toutefois son importance, elle montrera non-seulement que certains essais ne sont pas toujours heureux, mais encore que les congréganistes ne sont pas aussi étrangers qu'il le suppose à la science pédagogique.

On sait de quel engouement l'enseignement mutuel fut l'objet au début de la Restauration. La méthode lancasterienne, chèrement patronnée par le parti libéral, avait rencontré l'opposition de l'autre part. La Prusse et les Chambres se livraient bataille sur ce terrain pédagogique, comme s'il se fût agi d'un article de la Charte. Les écoles laïques de Paris étaient envahies par le nouvel enseignement, qui jouissait, selon M. Cousin, « d'une popularité déplorable ». Seuls, les congréganistes restèrent fidèles à l'enseignement simultané.

Leurs constitutions les avaient préservés nous dit M. Gérard. « Indépendamment de leur règle de vie, une expérience séculaire leur avait appris la supériorité de l'enseignement simultané sur tous les autres systèmes. »

Les novateurs, aussi ardents que sincères, furent battus par ceux qu'une longue expérience et une tradition suivie avaient gardés des erreurs d'une méthode aussi vaine que fautive.

L'enseignement que le bienheureux de La Salle créait à la fin du dix-septième siècle, n'est devenu la règle générale des écoles de Paris que depuis 1867. Encore n'est-il fallu qu'une direction expérimentée fût chargée des écoles de la grande Cité.

Mais il faut s'arrêter, et je ne puis mieux faire qu'en rappelant ces paroles de M. Thiers : « Si j'avais dans mes mains le bienfait de la foi, je l'aurais versé sur mon pays ! Pour ma part, j'aime cent fois mieux une nation croyante qu'une nation incrédule. Une nation croyante est mieux inspirée quand il s'agit des œuvres de l'esprit, plus héroïque même quand il s'agit de défendre sa grandeur. »

### LA DÉMISSION DE M. JOURNAULT

Le public a été vivement surpris de voir M. Journault donner sa démission de secrétaire général du gouvernement de l'Algérie. M'avait renoncé, il y a trois mois, à son mandat de député de Seine-et-Oise pour aller remplir cette fonction, et on se demandait quelles raisons impérieuses ont pu le déterminer à renoncer à un poste pour lequel il avait fait un tel sacrifice. Pour les personnes qui ont suivi d'un peu près l'histoire de M. Albert Grévy à Alger, ces raisons ne sont pas difficiles à déduire.

Quand M. Albert Grévy est arrivé dans la colonie, il est tombé en présence d'une population chez laquelle sa nomination avait excité les plus hautes espérances. Les colons croyaient qu'ils allaient enfin obtenir d'un gouverneur civil, « véritablement civil », des réformes qu'ils réclamaient depuis longtemps. M. Albert Grévy s'enferma dans le silence du cabinet pour se préparer, et pendant six mois, on n'entendit plus parler de lui. Il ne fallut rien moins que la ca-

ravane parlementaire pour le faire sortir de son silence. Il fit, à Bône, un grand discours dans lequel il énuméra les mesures qu'il se disposait à prendre, et quelque temps après, il communiqua au conseil supérieur de l'Algérie quelques-uns des projets de loi qu'il avait l'intention de soumettre plus tard au Parlement français.

Présentés immédiatement après l'arrivée de M. Albert Grévy, ces projets auraient sans doute bénéficié de la grande popularité dont on l'avait gratuitement environné, mais l'opinion avait bien changé en six mois ; on avait eu le temps de suspecter et les intentions et les capacités du nouveau gouverneur, et ses projets furent accueillis avec beaucoup de réserve.

On sentit alors que le crédit de M. Albert Grévy avait besoin d'être renouvelé et on songea à lui adjoindre M. Journault. L'honorable député de Seine-et-Oise avait été rapporteur de la commission des chemins de fer algériens ; il avait parcouru toute la colonie en cette qualité et y avait laissé des souvenirs à l'aide desquels on pouvait espérer de répliquer le prestige du gouvernement civil. On sait qu'un député ne pouvait pas être gouverneur de l'Algérie, M. Albert Grévy n'avait été nommé qu'à titre provisoire ; il est permis de penser que M. Journault dont le nom avait été prononcé alors qu'on cherchait un successeur au général Chanzy, avait le secret espoir que le titre de secrétaire général l'amènerait naturellement à la place de M. Grévy, quand la mission de celui-ci prendrait fin.

A peine était-il installé à Alger que ce ne fut un mystère pour personne qu'il n'était point en parfait accord avec le gouverneur. Tandis que l'un continuait toujours à ajourner, l'autre voulait qu'on donnât enfin quelque satisfaction aux vœux des colons, toujours si complètement déçus. Cependant ces dissentiments restaient supportables pour M. Journault tant qu'il pouvait croire qu'ils n'auraient qu'un temps. La mission extraordinaire de M. Grévy devait être renouvelée tous les six mois ; elle l'avait déjà été une fois, et il était évident qu'il moins de violer ouvertement la loi, elle ne serait pas prolongée beaucoup plus longtemps. Mais la nomination de M. Albert Grévy comme sénateur inamovible a renversé toutes ces espérances ; désormais il devient gouverneur de l'Algérie à titre définitif. M. Journault était allé à Alger pour recueillir un héritage ; on l'en a frustré ; il n'avait plus de raison de se compromettre plus longtemps dans un gouvernement les plus impopulaires qu'il y ait jamais eu en Algérie.

### INFORMATIONS

Une lettre de M. Paul de Cassagnac à M. le ministre de l'intérieur : « Monsieur le ministre, votre préfet du Gers se conduit d'une odieuse façon qui lui rendra le séjour difficile pour nous, je vous le promets. »

« Les révocations, les changements de domiciles, ne font que se succéder pendant la période électorale, on s'éveille à la candidature officielle la plus déshonorée. »

« L'essai de réparer par une violence sans égale, la nullité misérable avec laquelle l'administré se comporte. »

« L'essai de réparer par une violence sans égale, la nullité misérable avec laquelle l'administré se comporte. »

« L'essai de réparer par une violence sans égale, la nullité misérable avec laquelle l'administré se comporte. »

« L'essai de réparer par une violence sans égale, la nullité misérable avec laquelle l'administré se comporte. »

« L'essai de réparer par une violence sans égale, la nullité misérable avec laquelle l'administré se comporte. »

« L'essai de réparer par une violence sans égale, la nullité misérable avec laquelle l'administré se comporte. »

la Religion et ses ministres, mais toucher à M. Coquelin, c'est un crime de lèse-opportunisme.

Tribulet sera suivi par la sellette par les sympathies de tous les hommes gens, et nous tâcherons à lui exprimer des aujourd'hui les nôtre.

Un grand nombre de manuscrits dont quelques-uns sont très-précieux, viennent d'être découverts par le père Manciano, de l'ordre des bénédictins, dans l'abbaye de Subiaco. On cite entre autres un autographe de saint Thomas d'Aquin, tel que les biographies de plusieurs saints, un cours entier de sermons de carême, plusieurs questions disputées, dont trois sont inédites ; les deux premiers traitent de l'immutabilité de l'âme.

Le père bénédictin a trouvé aussi plusieurs manuscrits des capitules de saint Thomas, écrits sous la dictée du maître. L'authenticité des manuscrits de saint Thomas a été constatée et affirmée par les meilleurs paléographes. L'écriture du saint a été photographiée et comparée aux autographes qu'on possède à la bibliothèque Vaticane, à la bibliothèque nationale de Naples et à celle du Mont-Cassin. Les uns et les autres ont été reconnus pour être de la même main.

Les bénédictins de Subiaco ont fait photographier quelques uns des manuscrits découverts par le père Manciano et les ont réunis en un album qui se trouvera au Palais, le dimanche 7 mars courant.

### Bulletin Militaire

Le ministre de la guerre vient d'indiquer les corps pour lesquels les engagements volontaires sont ouverts, et le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps.

Tout ceci désignation : « Dans chacun des 14 régiments d'infanterie, 20 ; dans chacun des 30 bataillons de chasseurs à pied, 10 ; dans chacun des 4 régiments de zouaves, 40 ; dans chacun des 3 régiments de tirailleurs algériens, 40 ; dans le régiment des hussards, 25 ; dans chacun des 4 régiments de chasseurs d'Afrique, 45 ; dans chacun des 20 régiments de dragons, 15 ; dans chacun des 20 régiments de chasseurs, 15 ; dans chacun des 12 régiments de cuirassiers, 15 ; dans chacun des 26 régiments de dragons, 15 ; dans chacun des 38 régiments d'artillerie, compris le train d'artillerie, 25 ; dans chacun des 2 régiments d'artillerie-pionniers, 40 ; dans chacune des 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, le nombre des engagements volontaires est déterminé au prorata des besoins de ces troupes ; dans chacun des 4 régiments du génie, 90 ; dans chacune des 4 compagnies d'ouvriers du chemin de fer, 6 ; dans chacun des 20 escadrons du train des équipages militaires, 15. »

« Dans chacune des 20 sections de secrétaires d'état-major et du recrutement de la 1re catégorie seulement, jusqu'à concurrence du nombre déterminé, les engagés dirigés sur ces sections ne seront employés dans les bureaux que lorsque leur instruction militaire aura été faite par les hommes du cadre. »

« Nous devons faire connaître la disposition qu'elle a adoptée, sur la proposition d'un de ses membres, M. le commandant de Poncevoy, pour remplacer le volontariat, et que son président a soumis au ministre de la guerre. »

Cette disposition est ainsi conçue : « Le ministre de la guerre déterminera chaque année le nombre des jeunes gens qui pourront quitter l'armée à la fin de la première ou de la deuxième année de service. »

« Dans chaque corps, les conseils des commandants de compagnie, tel qu'il est constitué par la loi du 15 août 1875, désignera d'après des épreuves fixées par le ministre, un ou deux candidats pour chaque instruction intéressé depuis son incorporation, les jeunes gens qui pourront quitter de cette façon. »

« On lit dans le Monde : L'Armée française annonce que le duc d'Alençon, nommé capitaine d'artillerie le 22 avril 1875, a été nommé à la direction de l'Assemblée nationale, vient d'être proposé au choix pour le grade de chef d'escadron. »

« Le fait mécontente la feuille gambettiste. Elle rappelle qu'à plusieurs reprises elle a remis à l'Assemblée nationale, en un bouquet, à l'Hôtel du Cygne, encore un bouquet ; enfin des bouquets partent pour la déserte, les monuments... funèbres, qu'elle était comme écueil, couverte de fleurs. »

« Le chef de gare de Roubaix donne avis à M. le Président de la Chambre de Commerce que, du 3 au 6 courant, il a fait décharger dans les halles 1,875,000 kilogrammes de marchandises, dont la plus grande partie se compose de laines et de cotons. Il est nécessaire que les industriels fassent lever les marchandises à très bref délai, afin de faciliter les nouveaux arrivages. La Chambre espère qu'ils y mettront toute la célérité possible. (Communication) »

« Nous apprenons que M. Jacquot, receveur de l'enregistrement, des droits domaniaux et des droits de Roubaix. Le public roubaissien, qui a pu apprécier ce fonctionnaire depuis plusieurs années pour son caractère juste et bienveillant, applaudit avec nous à cet avancement aussi brillant que possible. »

### ROUBAIX-TOURCOING

« Nous sommes les adversaires résolus de l'instruction laïque, c'est-à-dire de l'instruction séparée de l'enseignement religieux, et de ces hommes d'état éminents dont M. Jules Ferry citait, avant-hier, à la tribune, les paroles, d'ailleurs tronquées, nous croyons que la morale doit trouver dans le dogme son autorité, sa vie, sa sanction. Mais notre réprobation contre l'instruction laïque, telle que la comprend M. Paul Bert, telle que la veut le parti radical et jacobin, ne saurait nous rendre injuste envers les instituteurs laïques, envers ces milliers d'hommes modestes et dévoués qui, sur tous les points du pays, rivalisent de zèle et de travail avec les maîtres congréganistes pour préparer à la France une génération forte et patriote. Nous honorons surtout parmi ces hommes ceux que nous voyons de plus près, ceux que nous connaissons et dont nous pouvons mieux apprécier le mérite et la distinction ; nous voulons parler de nos instituteurs roubaissiens. »

Aussi croyons-nous de notre devoir de protester contre l'ignoble mascarade qui, sous prétexte de servir l'enseignement laïque, c'est-à-dire l'enseignement sans Dieu, a tourné en dérision, dans les rues de Roubaix, nos dignes instituteurs laïques. On avait poussé le mauvais goût jusqu'à placer sur un char quelques douzaines de bambins auxquels on versait de la pernice et à la figure maquillée était censé faire la classe ; cela représentait l'école laïque. Le maître avait été ridiculisé à plaisir ; on en avait fait une sorte de fantoche, de grotesque, d'être répugnant ; les pauvres maîtres qui on imposait cette corvée, baillaient, s'étrichaient, n'en voulaient plus, ils jetaient des regards de détresse sur les passants, et les spectateurs qui leur donnaient tous une pensée de commisération.

Les autres chars composant cette ignominie qu'on avait appelée la « cavalcade du sou des écoles laïques » étaient à l'unisson ; les costumes étaient fripés, sales, sans goût, les inscriptions étaient ineptes ; dans l'ensemble, c'était hideux, misérable, écœurant de sottise et de malpropreté.

Une seule société — une société musicale — le « Temps perdu » (un nom prédestiné !) avait pris rang au milieu de ce défilé ; ses membres marchaient fort gênés et comme honteux de se trouver là-dedans. Quatre ou cinq messieurs qui, eux, ne paraissent pas honteux du tout, terminaient la marche du cortège dans une voiture découverte, souriant, sautant à droite et à gauche et ne paraissant pas s'apercevoir du dégoût et des moqueries qu'ils soulevaient sur leur passage.

Le bal « paré, masqué et travesti » qui a suivi la cavalcade, a réuni à la Brasserie nationale, rue Blanchemaine, moins de 200 dames et messieurs ; on a beaucoup dansé pour le plus grand profit de l'enseignement laïque.

On nous dit qu'aujourd'hui les radicaux d'un peu de sens et d'esprit (il n'y en a peut-être pas beaucoup, mais il y en a) rougissent de leur œuvre et maudissent les organisateurs. Nous comprenons cela, mais aussi pourquoi vouloir réaliser à Roubaix une idée aussi peu... roubaissienne ?

Après la journée d'hier, nous nous attendons à apprendre la démission de M. Augustin Morel, président, et de M. Lacquement, (instituteur libre), secrétaire du Comité du Sou des Ecoles laïques. En restant en fonctions, ces messieurs sembleraient couvrir de leur approbation ce que nous avons vu. Nous ne savons pas ce que l'enseignement laïque pourrait y gagner, mais nous savons bien ce qu'ils perdraient, eux, dans l'estime publique.

Parmi les figurants de la cavalcade du Sou des Ecoles laïques, on voyait non sans surprise deux ou trois individus portant un uniforme militaire (15<sup>e</sup> régiment d'artillerie). Tous ceux qui ont vu le respect de l'armée se sont indignés ; à un certain point du parcours, des officiers ont protesté hautement.

Pourquoi n'a-t-on pas fait observer les règlements qui interdisent de mêler aux mascarades des insignes militaires ? ? ?

« Comme toujours à la Mi-Carême, il y a eu beaucoup de chars et de masques à Roubaix ; l'animation était grande dans les rues. Dans l'après-midi, il était difficile de circuler sur la Grand-Place et aux alentours. »

« On lit dans la Gazette de Tournai : Les mascarades de la Mi-Carême, à Tournai, ont été plus nombreuses que celles de nos contrées. Le temps tonx et beau s'est maintenu jusqu'à la nuit, de telle sorte que le public rassemblé sur la Grand-Place et dans les rues avoisinantes, a pu rendre compte de toutes les beautés parées de fleurs et de couleurs. »

« Quatre chars ont été remarqués, parce que tous les quatre exprimaient de petites vengances. 1<sup>o</sup> Le Triomphe de la République. 2<sup>o</sup> L'Héritage du Monarque. 3<sup>o</sup> Les Fêtes de Chimie des Mottes. »

« Les mascarades de la Mi-Carême, à Tournai, ont été plus nombreuses que celles de nos contrées. Le temps tonx et beau s'est maintenu jusqu'à la nuit, de telle sorte que le public rassemblé sur la Grand-Place et dans les rues avoisinantes, a pu rendre compte de toutes les beautés parées de fleurs et de couleurs. »

« Les mascarades de la Mi-Carême, à Tournai, ont été plus nombreuses que celles de nos contrées. Le temps tonx et beau s'est maintenu jusqu'à la nuit, de telle sorte que le public rassemblé sur la Grand-Place et dans les rues avoisinantes, a pu rendre compte de toutes les beautés parées de fleurs et de couleurs. »

« Les mascarades de la Mi-Carême, à Tournai, ont été plus nombreuses que celles de nos contrées. Le temps tonx et beau s'est maintenu jusqu'à la nuit, de telle sorte que le public rassemblé sur la Grand-Place et dans les rues avoisinantes, a pu rendre compte de toutes les beautés parées de fleurs et de couleurs. »

Un accident est arrivé hier à un enfant nommé Achille Dujardin, âgé de 13 ans, et habitant avec ses parents rue des Coulons, à Tourcoing.

Il jouait dans le grenier à la balançoire. La corde fléchissant, l'enfant se trouva tout à coup à la tête prise. Les autres enfants présents coururent avertir les parents qui se présentèrent au plus vite.

La strangulation allait être consommée, le jeune Achille avait perdu connaissance, mais après deux heures de soins, on put le rappeler à la vie.

Les expulsés dont les noms suivent ont été reconduits sur le territoire belge : Pierre Boulanger 31 ans, cordonnier né à Mons. — Pierre Canivet, 31 ans, garçon d'hôtel né à Mersin (Grand-duché de Luxembourg). — Hortense Courtois 34 ans dite Bourguin, journalière née à Namur. — Alfred Grélier 35 ans, marchand né à Bruxelles. — Basile Main 40 ans, houlanger né à Bloek. — André Van Mulders 28 ans, journalier né à Bruxelles.

### Petite Correspondance

A. M. V. — Lannoy. — Non, merci à Mme L. D. à Tourcoing. — L'absence de votre directeur de l'école n'est pas de votre désir, à un anonyme les 75 francs que vous nous remettez pour les enfants pauvres paraissent à la première communion. Merci pour eux.

A une jeune pianiste. — Votre idée est charmante et prouve une belle âme, mais elle est irréalisable en ce moment.

— A. M. Louis V... Oui.

— AMIENS. — Un père jésuite de Boulogne, le professeur Edmond Houlouin qui, atteint d'aliénation mentale, avait quitté, il y a quelques jours, l'école Notre-Dame, et était parti par le train, dans la direction de Paris, vient d'être ramené à Saint-Acheul.

« On est bien de la peine à lui arracher une parole. Quant on lui demande dans cette ville le directeur de la Providence, on lui demande celui-ci qui, ayant reconnu le voyageur, l'accompagna jusqu'à Saint-Acheul où il est encore actuellement. »

— BRUYERY. — Jeudi, le conseil municipal de Botry-les-Orches a élu maire M. Dupont-Fiez, en remplacement de M. Bosquelle, démissionnaire.

— SAINT-POL. — Le buffet de la gare est enfin terminé. L'ouverture en a eu lieu dimanche.

— MAUBERGE. — La Sambre a monté vendredi, à Maubeuge, d'une façon inquiétante ; la crue est évaluée à 1 mètre 50 au-dessus du niveau de navigation. Il n'y a pas de débordement à craindre pour Maubeuge-ville ; mais, à Haumont, les usines Saint-Marcel et de la Providence ont dû arrêter de nouveau le travail par suite de la crue des eaux.

« État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 mars. — Fernand Ponette, rue de l'Alouette, 50. — Jules Perlu, rue de Lannoy, 22. — Edmond Fava, rue du Duc. — Julienne Vandamme, rue des Filatures, 99. »

« État-civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 février. — Angèle Vandenberghe, Beaulieu. — Emilie Delgrange, Place. »

« État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mars. — Blanche Charlet, rue des Carliers. — Hélène Desmarais, rue des Mottes. — Antoinette Sangrain, rue Haute. — Emilie Lalmand, rue des Coulons. »

« État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mars. — Philomène Vandebrouck, 8 ans, Marlière. — Jules Couploux, 15 ans et 3 mois, rue du Tilleul. — Marie Lenoire, 29 ans, rue du Commerce. — Marie Lenoire, 19 ans, Place Saint-Jacques. »

« État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mars. — Philomène Vandebrouck, 8 ans, Marlière. — Jules Couploux, 15 ans et 3 mois, rue du Tilleul. — Marie Lenoire, 29 ans, rue du Commerce. — Marie Lenoire, 19 ans, Place Saint-Jacques. »

partie Ouest, accroissement extraordinaire de la population et les nombreuses constructions élevées dans ce quartier avaient fait sentir, dès 1858, la nécessité d'y établir un hôpital. Th. Luridan. Histoire de Roubaix, t. II, p. 90.

8 Mars 1707. — M. de Saur Thérèse Desfontaines, prieure, et les religieuses de l'Hôpital Sainte-Elizabeth de Roubaix, déclarent avoir accordé un arrangement, pour deux ans moins un jour, 48 verges d'héritage hors de 3 cents, moyennant 31 livres 4 gros par an ; — ces 3 cents de terre appartenant au Nord à la rue Saint-Georges, du couchant au jardin des arbalétriers, du levant au pavé dit la Chaussée (rue Neuve), et du Nord à un verger de l'Hôpital. Archives de l'Hôpital, n. 18.

« FAITS DIVERS. — Un accident qui, heureusement, n'a pas eu de suites, est arrivé au prince de Hohenlohe, se rendant, samedi, à la séance du Sénat. »

« Le prince était monté dans une voiture de passage, lorsque après son bonjour à Saint-Germain, une des roues de derrière du véhicule se détacha. La secousse fut violente, mais le prince n'eut aucune blessure ni contusion. »

« On écrit de Rodex : « Puisque les combats sont à la mode, il faut que je vous fasse part d'un de ces combats, lequel vous donnera une idée complète de l'esprit de liberté, de conciliation de nos gouvernants, et aussi de leur intelligence. »

« M. C... avocat à Rodex, a un fils qui se prépare à subir le second degré des examens du baccalauréat ès-lettres et à entrer à l'école de Saint-Cyr. M. C..., justement désolé de ne voir son fils se livrer à un enseignement des matières exigées des candidats qui se préparent à subir ces deux épreuves, lui fait donner des leçons de répétitions par deux professeurs du lycée de Rodex. Ne voyait-il pas que ces professeurs, qui professent ont déclaré qu'ils ne pouvaient plus continuer à donner des leçons de répétitions au fils de M. C... »

« On se demande sans doute quel crime ou délit ont bien pu commettre le fils ou son père. Eh bien ! le tort du père est d'être un affreux réactionnaire et de ne se montrer point hostile à l'enseignement religieux. Voilà où nous en sommes. Faire élever ses enfants dans un collège d'Université n'est plus jugé suffisant. Il faut encore être sans-culotte et libre-penseur, sinon athée. Sans quoi, défense absolue aux professeurs de la sacro-sainte Université de donner des répétitions à vos enfants. »

« Après cela, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle. »

« Nous lisons dans l'Union de Midi : « Inviter à danser, est une danse dansante serait en toute saison une impertinence, qu'aucun homme bien élevé ne se permettrait en France, quels que fussent d'ailleurs ses sentiments à l'endroit du culte catholique. Choisir pour cela un lieu public, c'est à-dire l'époque de l'année où cet évènement est obligé, par les devoirs de sa charge pastorale, de blâmer la danse et en général les plaisirs mondains, c'est être en flagrant délit de mépris. »

« L'invitation personnelle, adressée à l'évêque de Montauban pour la soirée dansante que la préfecture organise à l'occasion de la mi-carême, déparait donc les bornes du langage ; c'est un audacieux défi jeté à la conscience des catholiques du premier pasteur, et M. le préfet Mercadier ne tardera pas, nous l'espérons, à dénoncer la responsabilité dans les journaux qui la font remonter jusqu'à lui. »

« Voici un fait curieux qui s'est passé à Orthez (Basses-Pyrénées) et qui est relaté par un de nos correspondants : Le tribunal d'Orthez devait recevoir le lendemain un procès au sujet d'un divorce de paix de Lagor. Le répondant, qui a manqué dans sa vie la charrie plus souvent que la plume, avait fait, la veille de l'audience, ses visites aux membres du tribunal en blouse et en bretel (ce que personne d'ailleurs ne songera à lui reprocher). »

« Au moment de paraître devant les magistrats qui allaient l'assermenter, l'impresario M. Cazot se fit présenter par un domestique du palais une robe d'avocat, et il entra bravement dans la salle d'audience, au milieu des rires homériques de curieux, lorsqu'un avocat habitable se crut obligé de l'arrêter par l'un des piliers de la salle d'emprunt, en lui disant dans le patois béarnais qui devait faciliter cette communication vraiment urgente : »

« Veux-tu, veux-tu ne peux pas garder votre robe ? L'honorable magistrat, en effet, avait, tout en s'affublant d'une robe, conservé précieusement sur sa tête le béret national, que le paysan béarnais ne quitte elle-même d'avoir été, sous le pont de Chatou certain personnage imaginaire qui avait appelé à un rendez-vous nocturne, est décadée à Saint-Germain-en-Laye. »

« Le Temps annonce que le caissier d'une grande société se serait suicidé hier, laissant un énorme déficit dans sa caisse. »

« On nous écrit de Saint-Etienne, 4 mars : Hier, la Cour d'appel de Lyon a donné, à l'opinion publique, la satisfaction réclamée depuis de longs mois. Elle a condamné à 500 francs d'amende, 2,000 francs de dommages-intérêts, aux frais de lecture d'adjoint de Saint-Etienne, convaincu d'avoir voulu entrer du gibier sans payer les droits et en menaçant un employé de l'octroi de le faire révoquer. »

« Tout fut fait contre l'employé qui avait constaté la fraude ; suppression du procès-verbal, intimidation de la police, refus de poursuites du procureur de la République. Mais, soutenu par l'opinion publique, l'employé de l'octroi engagea un procès civil contre l'adjoint. Sur la réquisition du substitut, le tribunal se déclara incompetent. »